



Sherbrooke, le 29 mai 2019

Aux parents d'un Enfant Handicapé ou en
Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage (EHDA)

**Objet : Assemblée générale annuelle (AGA) du comité consultatif EHDA
parents de la CSRS**

Chers parents,

Un nouveau mandat débutera pour le comité consultatif EHDA parents en 2019-2020. Nous profitons donc de cet envoi afin de vous inviter à l'assemblée générale annuelle le 10 juin 2019 à 19 h à la salle multi de l'édifice administratif de la CSRS. Lors de cette rencontre, nous procéderons à la nomination des parents qui feront partie du comité pour l'année 2019--2020. Veuillez prendre note qu'afin de participer à cette rencontre et être membre du comité vous devez absolument être parent d'un élève ayant un plan d'intervention ou étant considéré comme un élève handicapé ou ayant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation.

Nous profiterons également de la rencontre du 10 juin afin de vous transmettre certaines informations sur l'organisation des services de la CSRS ainsi que sur les rôles et mandats du comité. D'ici là, nous vous invitons à prendre connaissance de ce qui suit afin d'en savoir davantage sur le comité consultatif EHDA parents.

Rôles et mandats du comité consultatif EHDA parents :

Le comité consultatif EHDA est un comité créé aux termes de la *Loi sur l'instruction publique*. Il est composé de parents, de différents représentants de la CSRS et de représentants des partenaires du domaine de la santé tel que le Centre de Réadaptation de l'Estrie et le CSSS-IUGS.

Comme son nom le dit, le Comité consultatif EHDA est un comité qui donne son point de vue à la CSRS quant à :

1. La politique d'organisation des services éducatifs offerts par la CSRS aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
2. L'affectation des ressources financières pour les services offerts par la CSRS aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
3. L'application du plan d'intervention offert aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

De plus, la CSRS informe, annuellement, le Comité consultatif EHDAA sur :

1. Les ressources financières pour les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et l'affectation de ces ressources, en tenant compte des orientations établies par le ministre;
2. Les demandes de révision reçues par les parents, tuteurs ou élèves relatives aux services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Finalement, **les parents membres du Comité consultatif EHDAA** sont disponibles pour répondre aux questions des parents d'un élève handicapé et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou afin d'apporter l'aide requise pour toutes démarches administratives auprès de la CSRS relatives aux services offerts aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER par courriel à l'adresse suivante : ComiteEHDAA@csrs.qc.ca

Sites internet pertinents

Comité consultatif EHDAA de la CSRS

<http://www.csrs.qc.ca/fr/parent/comites/comite-ehdaa/index.html>

Fédération des comités de parents du Québec

<http://www.fcpq.qc.ca/>